**Journées techniques nationales 8 & 9 février 05 : Pollutions olfactives des installations classées de l'évaluation de la gêne aux techniques de réduction**

**08/02/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

Les nuisances olfactives sont, après le bruit, parmi les gênes les plus mal ressenties par le public.

De multiples activités peuvent être sources d'odeurs : l'équarrissage, le stockage et le traitement des déchets, la fabrication de pâte à papier, le raffinage, les stations d'épuration, l'élevage... mais les exploitants confrontés à ce problème savent rarement comment l'aborder.

En effet, contrairement à certaines autres pollutions qui se prêtent à des mesures simples et répétitives, la mesure des nuisances olfactives est complexe compte tenu du caractère subjectif et aléatoire de l'odeur, ce problème se répercutant sur le choix et le dimensionnement d'une installation de traitement.

Par ailleurs, la réglementation a commencé à évoluer avec la parution en 2003 d'un arrêté concernant le secteur de l'équarrissage. Cet arrêté fixe des objectifs réglementaires selon une approche innovante permettant de mieux prendre en compte la gêne des riverains.

Afin d'apporter aux exploitants les réponses aux questions qu'ils se posent sur les aspects réglementaires et techniques liés aux pollutions olfactives, l'ADEME et l'AFITE, organisent, en collaboration avec le ministère de l'Écologie et du Développement durable, ces deux journées techniques.

Ces journées techniques ont pour objectifs :

* D'expliquer comment les composés odorants sont détectés par l'homme à des concentrations faibles, en général bien en dessous de celles qui peuvent entraîner un risque pour la santé,
* De donner la parole aux acteurs (industriels, élus, associations de riverains, de protection de l'environnement?) afin de recueillir leurs points de vue,
* De présenter la situation réglementaire et les récentes évolutions,
* D'insister sur le fait que les pollutions olfactives peuvent être mesurées en tant que telles et qu'il existe notamment des méthodes normalisées permettant de s'affranchir du caractère subjectif du problème,
* De montrer qu'il est possible de régler par le dialogue et une méthodologie adaptée des situations de conflit entre un exploitant et les riverains,
* De présenter des exemples de réalisations et les travaux récents qui permettent de disposer de procédés performants pour un certain nombre d'applications.

**Contact**

* Relations Presse ADEME

H & B Communication  
[Nadège Chapelin](mailto:n.chapelin@hbcommunication.fr)   
Tél. : 01 58 18 32 45   
[Elisabeth Dos Santos](mailto:e.dossantos@hbcommunication.fr)   
tél. : 01 58 18 32 45